

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
HAUTE-GARONNE

**COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 11 JUIN 2025**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Elus	<b>15</b>
En exercice	<b>12</b>
Présents	<b>11</b>
Votants	<b>12</b>
Absente	<b>1</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

**Date de convocation**

6 juin 2025

**Date d'affichage**

6 juin 2025

**Présents** : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT

Et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

**Excusés** : Madame Véronique ROQUES donne procuration à Madame Colette BRUN

**Secrétaire de séance** : Madame Simone SPADOTTO

La séance est ouverte à 20h08.

**I. Sujets soumis à délibération**

**DCM 2025-45 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28/04/2025**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 28/04/2025 qu'ils ont reçu par mail.

**Quorum** : 11/7

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- d'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28/04/2025.

**DCM 2025-46 : Autorisation de signature de la convention de passage pour des travaux de modification du réseau électrique pour la parcelle B454 (divisée en deux lots B724 et B725), sise Chemin d'En Jalat**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de servitude à l'initiative d'Eiffage Energie pour le compte du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) visant un branchement électrique Chemin d'En Jalat :

- Convention de servitude ASD/ER/84, portant sur la parcelle B454 (divisée en deux lots B724 et B725) sise à Chemin d'En Jalat.

Afin de mieux visualiser cette ligne électrique souterraine, un plan cadastral a été joint à la convocation du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette convention.

**Quorum** : 11/7

**Après en avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :**

- **d'APPROUVER la convention de servitude précitée.**
- **de CHARGER Monsieur le Maire de signer ladite convention et de la transmettre à qui de droit.**

#### **DCM 2025-47 : Mise en place de l'outil « Déclaloc »**

Monsieur le Maire présente l'outil « Déclaloc » déployé par la société Nouveaux Territoires. Il s'agit d'un outil mutualisé de déclaration préalable des locations de courte durée.

Cette solution permettra d'effectuer en ligne :

- Le CERFA de déclaration des meublés de tourisme,
- Le CERFA de déclaration des chambres d'hôtes,
- La déclaration Loi pour une République numérique et l'obtention d'un numéro d'enregistrement à 13 chiffres obligatoirement affiché par les plateformes de location en ligne.

Les communes intéressées peuvent bénéficier de ce service numérique proposé par la Communauté de communes des Terres du Lauragais gratuitement. Une convention de mise à disposition de ce service sera conclue afin de déterminer les engagements de chacun, un modèle est joint en annexe.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

**Quorum : 11/7**

**Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :**

- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service Déclaloc avec la Communauté de communes, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.**
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.**
- **d'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.**

#### **DCM 2025-48 : Modification du tarif des concessions funéraires**

Le tarif des concessions ayant été révisé en 2014, il y a lieu de le mettre à jour, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la révision du tarif des concessions funéraires :

- Une concession de 5m<sup>2</sup> à 500 € pour une durée de 50 ans,
- Une concession de 6m<sup>2</sup> à 600 € pour une durée de 50 ans.

Les tarifs ci-dessous restent inchangés :

- Columbarium : concession sur 30 ans : 500 € la case,
- Dépositaire : 100 € par mois à compter du premier jour du septième mois suivant l'inhumation et 500 € par mois, après un an.

**Quorum : 11/7**

**Après avoir délibéré, par 0 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » et 7 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :**

- **de REFUSER la révision du tarif des concessions funéraires.**

**II. Sujets non soumis à délibération**

- Prochain conseil municipal le 02/07/2025 à 20h.
- Suite aux coulés de boue, les trottoirs du Lotissement Communal seront nettoyés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h57.

<b>NOMS – PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURE</b>
Roger PEDRERO	Maire	
Simone SPADOTTO	Conseillère municipale, secrétaire de séance	